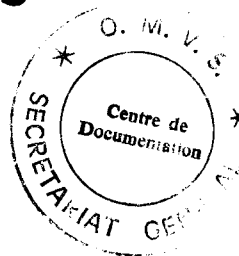


09533

**UNIVERSITE de NOUAKCHOTT**

**Faculté des Sciences Juridiques  
et Economiques**



**MEMOIRE de MAITRISE**  
**en Economie Gestion**

**Thème**

**Etude Economique et Financière des  
PME et PMI en Mauritanie.**

**Présenté par : Sall Ibrahima Mika**

**sous la Direction de: Tandia Diaby Professeur  
à l'Université de Nouakchott**

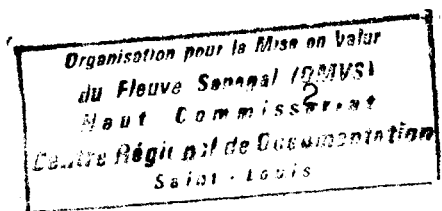
**N° 182 / 88**

**Année Universitaire 1987/88**

D E D I C A C E  
=====

" A LA MEMOIRE DE MON REGRETE AMI  
SIDIKI ALY THIAM DIT BABO THIAM  
QUE LA TERRE LUI SOIT LEGERE".

REMERCIEMENTS  
=====



Nous ne pouvons terminer ce travail sans remercier très sincèrement notre Professeur Directeur du Mémoire Monsieur TANDIA DIABY qui nous a encadré du début à la fin de ce travail.

Ses suggestions et remarques pertinentes son souci ardent d'un travail bien fait nous ont été d'un prix inestimable, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Ce travail aurait été incomplet sur certains points sans l'apport et la disponibilité de Messieurs KELLY OUMAR SADA Direction du Plan, DIOP AMADOU ELHDI Direction de l'Industrie WAGUE OUSMANE Direction de l'Industrie. MOHAMED SALEM OULD EL MAMOUM Direction du Développement à la BMDC. TOURE NOUROU au Fonds National de Développement. Monsieur MOUNIROU au Fonds National de Développement, sans oublier les responsables de la Cellule CEAO à la Direction des Douanes (<sup>Remerciements</sup> ~~Messieurs~~ BABA et DOUDOU FALL).

Nous remercions, enfin, Monsieur KEBE ABDOULAYE les soins qu'il a mis à la dactylographie du présent mémoire.

T. A. B. L. E des M. A. T. I. E. R. E. S

Abréviations utilisées pages 5 et 6.

Introduction générale page 7.

Chapitre préliminaire page 8.

Titre I : L'importance économique des PME et PMI en Mauritanie page 12.

Chapitre I : Les investissements réalisés par les PME et PMI page 13.

Section I : Considérations théoriques sur l'investissement page 13.

Para I : Définition de l'investissement page 13.

Para 2 : Les composantes de l'investissement page 13.

Section 2 : L'analyse du cas concret mauritanien page 16.

Para I : Les PME et PMI nationales page 16.

Para 2 : Les PME et PMI à statut étranger page 20.

Chapitre 2 : La contribution des PME et PMI à la résolution des problèmes de l'emploi page 24.

Section I : Effort comparé des grandes et petites entreprises en matière de création d'emplois page 24.

Para I : Les raisons militent en faveur des PME et PMI page 25.

Para 2 : Quelques performances au niveau mondial page 28.

Section 2 : Appréciation de l'effort des PME et PMI en Mauritanie page 30

Para I : Les PME et PMI mauritaniennes face à la crise de l'emploi page 30

Para 2 : Les PME et PMI et la formation des hommes page 32.

..... :

Titre 2 : Les sources de financement des PME et PMI en Mauritanie  
Page 37.

Chapitre I : L'autofinancement et les apports de l'Etat page 37.

Section I : La part de l'autofinancement dans les PME et PMI page 37.

Para 1 : Précision terminologique page 37.

Para 2 : Volume de l'autofinancement d'une PME (FAMO-Mauritanie)  
page 41.

Section 2 : Les différents apports de l'Etat page 42.

Para I : Les contributions par appartenance à la C.E.A.O. page 43.

Para 2 : Les faveurs indirects page 44.

Chapitre 2 : Le financement des PME et PMI par emprunt page 47.

Section I : Condition d'octroi du crédit bancaire page 47.

Para 1 : Les critères théoriques d'octroi de crédit page 47.

Para 2 : La pratique bancaire à travers l'exemple de la BMDC et du FND page 50.

Section 2 : Part de l'emprunt dans le financement des PME et PMI en Mauritanie page 52.

Para I : Le recours de la BMDC à la Banque Centrale page 53.

Para 2 : Les lignes de crédit extérieures page 54.

CONCLUSION GENERALE : Page 57.

Bibliographie : Pages 58 et 59.

ABREVIATIONS UTILISEES

=====

PME = Petite et Moyenne Entreprise  
 PMI = Petite et Moyenne Industrie  
 PREF= Programme de Redressement Economique et Financier 85/88  
 BMDC= Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce  
 SAMIA= Société Arabe  
 SIRCA= Société Industrielle de Revêtement et de Careaux  
 SOMEB= Société Mauritanienne des Eaux de Bénichab  
 FOSIDEC= Fonds de Solidarité et d'Intervention pour le  
           Développement de la Communauté  
 SOREM = Société de Réparation Mécanique  
 BCM = Banque Centrale de Mauritanie  
 FND= Fonds National de Développement  
 TCR= Taxe de Coopération Régionale  
 V.A.N.= Valeur actuelle nette  
 TRI= Taux de rendement interne  
 CEAO= Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest  
 AID= Association Internationale pour le Développement  
 FADES = Fonds arabe de pour le Développement Economique  
           et Social  
 DTS = Droits de tirages spéciaux  
 FAD= Fonds africain de Développement  
 LMT= Long et Moyen Terme  
 SMB= Société Mauritanienne de Banque  
 BIMA= Banque Internationale pour la Mauritanie  
 CCCE= Caisse Centrale de Coopération Economique  
 MT= Moyen terme  
 FMI= Fonds Monétaire International  
 CA= Chiffre d'affaires  
 VA= Valeur ajoutée  
 PVD= Pays en voie de développement  
 PIB= Produit intérieur brut  
 Km<sup>2</sup>= kilomètre carré  
 SOFRECOR =Société Française d'Etudes Conseils et Organisa-  
           tions

FIRVA = Fonds pour l'insertion et la réinsertion dans la vie active

BM = Banque mondiale.

SOMIGEM = Société Mauritanienne Industrie Générale Moderne

SOMIPEX = Société Mauritanienne d'Import-Export et de Représentation

CIPROCHIMIE = Comptoirs Industriels de Produits Chimiques

MIE = Mauritanienne des Industries et Equipements

COGITREM = Compagnie Générale de Transformation des Ressources Mauritanienes

SDIC = Société pour le Développement Industriel et Commercial

SOMACOGIR : Société Mauritanienne de Commerce Général d'Industrie et de Représentation

SOMAN = Société Mauritanienne de Transformation des Métaux

SIPE-CARTON : Société Industrielle de Plastique et d'Emballage

SMCI : Société Mauritanienne de Commerce et d'Industrie

MAPROMA = Mauritanienne des Produits à Manufacture

PAM = Profil Afric Mauritanie

SMGI = Société Mauritanienne de Gaz Industriel

U.P.M. = Union des papeteries de Mauritanie

ARM = Atelier de Rénovation Mécanique

SLAM = Société Laitière de Mauritanie.

## INTRODUCTION GENERALE

=====

Les petites et moyennes entreprises constituent un ensemble important de l'économie mauritanienne quelque soit le domaine d'activité pris en considération. L'objet de ce travail que nous avons entrepris de faire est d'essayer de contribuer à leur analyse dans les divers aspects financiers économiques sociologiques etc...

C'est pourquoi il nous a <sup>paru</sup> ~~pour~~ important, dans un titre premier de connaître les contours du secteur ainsi que ces caractéristiques particulières dans le contexte qui est le nôtre. Nous avons, dans un titre ~~deuxième~~, étudié les conditions dans lesquelles le financement était assuré.



## Chapitre préliminaire

La Mauritanie est un pays , qui se caractérise par une faible population ( 1.730.000 habitants), par rapport à une très grande superficie de territoire ( 1080 000 Km<sup>2</sup><sup>1</sup>).

Le secteur traditionnel (élevage et agriculture), bien que représentant à peu près les tiers de la population<sup>2</sup>), ne contribue, que pour un cinquième environ, au produit intérieur brut (PIB).

Les investissements de ce secteur, financés par le système bancaire national, s'élèvent à moins de 1% de la masse des crédits alloués<sup>3</sup>) à l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Le secteur moderne constitué par l'activité maritime, quelques industries manufacturières et les services, est responsable de l'essentiel des recettes d'exportations.

Toutefois, au cours des dernières années, la production de minerai de fer a été affecté par la crise économique et la faiblesse continue des prix sur les marchés de l'acier des pays industrialisés. La contribution du secteur minier au PIB est ainsi tombée à 11,2% en 1985 contre 19,2% en 1976<sup>4</sup>).

La production halieutique, en rapide expansion au cours des dernières années, est essentiellement destinée à l'exportation. Les exportations de poissons sont une source importante de recettes pour le trésor (taxe à l'exportation, ventes de licences de pêche).

Les PME et PMI mauritaniennes sont nées et évoluent dans ce cadre socio-économique. Leur émergence a été encouragée par l'échec des politiques de développement, jadis adoptées par les PVD, juste après leur accès à l'indépendance<sup>5</sup>) ( politique de dévelop-

1).CEAO note interne 1987 page 5

2).Louis Berger International INC" Rapport sur la reforme de la politique d'incitation au développement de la PME" page 19.

3).Source: Direction du contrôle Banques. Banque Centrale de Mauritanie

4).Direction de la Statistique "Evolution du PIB aux prix courants de 1976 à 1985" page 23.

5).Source :(1) programme de redressement économique et financier page 63.1985-1988.

pement économique et social, la réalité fût tout autre après , puisque le contenu du troisième plan favorisait encore l'industrie lourde.

L'échec de cette politique fut une évidence dans la mesure où elle est inadaptée à notre environnement. C'est à dire que les PME et PMI semblent être la voie obligatoire de développement et un outil pratique de sortie d'une crise actuelle qui commence à perdurer.

Le changement de stratégie adopté par la plupart des pays indépendants ne s'est pas fait sans notre pays. La Mauritanie a élaboré une stratégie "légère", qui vise à la création de PME-PMI. En effet, ces dernières constituent des unités plus adaptées pour les P.V.D, car leur gestion est beaucoup plus souple, leur coût de financement et leur encadrement beaucoup plus faibles, elles sont aussi génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

" Il est admis que le secteur informel que constituent les PME africaines résiste mieux à la crise par sa souplesse et son adaptabilité ; même dans les périodes difficiles il reste créateur d'emplois. Il lutte (secteur informel) contre l'inflation en fournissant des prix raisonnables et des services de consommation et d'utilisation courante. Il lutte contre l'exode rural en valorisant les matières premières nationales quantitativement limitées et difficilement exploitables par la grande entreprise<sup>1)</sup>".

La définition des PME pose cependant un sérieux problème. Plusieurs critères sont utilisés pour cette fin. Certains préfèrent retenir le critère de l'investissement, d'autres la valeur ajoutée (V.A.), le nombre d'emplois, ou le chiffre d'affaire (C.A.) etc...

---

1). Banque Togolaise de Développement-Lomé "Politique et Stratégie de promotion et financement des PME au Togo" page 2.

Quant à nous, nous trouvons que le critère de l'effectif du personnel est beaucoup plus significatif. D'autre part, la distinction entre la PME et PMI n'est pas nette. D'ailleurs notre analyse du sujet aboutit à l'inclusion des PMI dans les PME. Nous espérons que leurs activités principales nous permettront de les distinguer d'une manière plus claire. D'une façon générale nous retenons la définition des entreprises utilisée par l'Enquête industrielle de 1981<sup>1)</sup>.

### Définition des entreprises

Catégories	Critère d'emploi
Très petites entreprises	1
Entreprises artisanales	2 à 5
Petites entreprises industrielles	6 à 20
Moyennes entreprises industrielles	supérieur à 20.

La PMI est conçue comme une " unité industrielle qui procède à un processus de production de produits finis, suite à une transformation de matières premières plus ou moins longue. Ces unités obéissent auparavant les conditions qui permettent l'existence d'une société à savoir : un capital minimal de 100.000 UM. Ainsi que l'accomplissement de certaines procédures administratives. Alors que la PME opère pour la plupart du temps à la production des biens et services"<sup>2)</sup>

Elles se divisent généralement en deux grandes catégories : les PME industrielles qui constituent l'essentiel des PMI et des PME commerciales qui constituent des PME au sens strict et des PME qui font des prestations de services.

- 1). Enquête industrielle 1981. Ministère de l'Industrie Nouakchott (RIM) GTZ (RFA) citée dans Rapport 1 par Louis Berger International I.N.C. "Rapport sur la réforme de la politique d'incitation au développement de la PME" Juin 1987 page 26.
- 2). Robert W. Davemport "Financement des industries" page 36. citée par Gueye Issa. Mémoire de maîtrise en sciences économiques (Université de Nouakchott) "Etude des investissements privés dans le secteur des petites et moyennes industries en Mauritanie de 1974 à 1984.

Les PMI constituant l'<sup>ossature</sup>ossature du secteur industriel mauritanien, connaissent aujourd'hui un développement remarquable malgré leur jeune âge. Ce secteur attire de plus en plus d'hommes d'affaires mauritaniens, précédemment commerçants d'import-export.

Nous avons recensé, au 31 Décembre 1985, 76 projets industriels privés d'unités industrielles. Parmi celles-ci 29 sont opérationnelles dont 1 à Bénichab Akjoujt, 3 à Nouadhibou 25 à Nouakchott<sup>1)</sup>.

Nous ne finirons pas ce chapitre préliminaire sans faire une remarque importante à nos yeux :

la structure industrielle, telle qu'elle ressort du rapport annuel du Ministère de l'Industrie et des Mines (1985) fait apparaître un développement bicéphale de l'industrie moderne axée sur la capitale Nouakchott et Nouadhibou.

Nous remarquons aussi que les nombreuses faveurs accordées aux promoteurs investissant en dehors des deux villes (Nouakchott et Nouadhibou) n'ont pas pu corriger les inégalités régionales en matière d'investissement. Il ya, à notre avis, une raison à cela ; c'est que malgré les avantages réels, les premiers efforts restent à compléter . Nous voulons faire allusion aux infrastructures qui constituent un préalable sine qua non au développement économique et social.

Signalons aussi, en guise de remarque terminale que certaines, sociétés étatiques, même si elles peuvent être classées comme PME, ne sont pas étudiées ici à cause des particularités de leur mode de financement (constitué par une participation de l'Etat et autres apports etc...).

Le champ de notre étude sera celui des PME où l'Etat n'est pas présent, ceci pour pouvoir mettre en évidence les difficultés de financement qu'elles rencontrent et pour pouvoir évaluer l'apport du promoteur mauritanien dans le développement économique et social du pays.

1). Ministère des Mines et de l'Industrie "Rapport annuel 1985" page 18.

## Titre I : L'importance économique des PME en Mauritanie

Depuis quelques années, compte tenu d'un climat favorable, les PMI et PME sont devenues des unités économiques les plus importantes dans notre pays. Après les échecs des grandes unités des premières années d'indépendance les PME-PMI sont considérées actuellement comme le fer de lance dans l'économie en développement.

" La création des petites et moyennes (PME) dans la plupart des domaines d'activité économique par les entrepreneurs privés apparaît comme une alternative au modèle économique de ces vingt dernières années, basé sur la création de grosses unités industrielles ou commerciales sous forme d'entreprises étatiques ou para-étatiques" <sup>1)</sup>.

L'objectif qu'on se fixe ici est d'apprécier, avec les éléments ~~statistiques~~ disponibles, la dimension du secteur faisant l'objet de notre étude en matière d'investissement d'abord, de création d'emplois ensuite. On pouvait certainement ajouter d'autres variables aussi significatives comme la valeur ajoutée, l'équilibre extérieur mais deux raisons nous amènent à les exclure :

- la première est le délai relativement court qui nous a été imparti pour rendre ce modeste travail.
- la deuxième est l'état lacunaire dans lequel se trouvent les informations au point qu'on peut les qualifier d'inexploitables.

### Chapitre

1). Note interne de CESAG " Le rôle de l'investissement privé dans les pays en voie de développement" page 5.

## Chapitre 1 : Les investissements réalisés par les PME et PMI en Mauritanie

Dans ce chapitre , nous chercherons à présenter l'aspect théorique de l'investissement (Section 1) avant de nous intéresser au cas concret mauritanien pour évaluer l'importance des PME et PMI dans l'investissement national (section 2).

### Section 1 : Considérations théoriques sur l'investissement

Il serait intéressant d'abord de savoir de quoi l'on parle (paragraphe 1) avant d'insister sur les composantes de l'investissement (paragraphe 2).

#### Paragraphe 1 : Définition de l'investissement

L'investissement est une opération consistant à transformer des ressources financières ou réelles en équipement. Les équipements sont des techniques permanents nécessaires à une activité productive. Parmi les diverses catégories on peut ranger les équipements économiques (industriels, commerciaux et agricoles) et sociaux (sanitaires, scolaires religieux, sportifs etc....). Leur objectif commun est la production dans le sens de la multiplication des ressources ou l'amélioration de l'utilisation des ressources existantes. Pour l'économie d'un pays l'orientation des investissements est un problème aussi important que leur volume.

#### Paragraphe 2 : Les composantes de l'investissement

L'investissement comprend à la fois des biens matériels (capital fixe et capital circulant ) et des biens immatériels comprenant :

- l'organisation destinée à améliorer le fonctionnement des services ou celui des ateliers.
- la formation ou recyclage destinés à augmenter la qualification du personnel.

- les connaissances utiles à la gestion (obtenues par étude du marché).
- la publicité destinée à améliorer l'image de marque à faire connaître un produit etc...
- le crédit accordé aux acheteurs pour agrandir la clientèle potentielle de l'entreprise.
- la perte momentanée provoquée délibérément par la pratique du dumping, c'est à dire la réduction des prix pour augmenter la clientèle potentielle de l'entreprise.

On peut nous poser à ce niveau la question de savoir les facteurs qui déterminent le volume global de l'investissement ainsi que sa composition à un moment donné du temps.

L'investissement global se décompose en trois éléments principaux.

- L'investissement de remplacement est composé de matériels d'équipement destiné à remplacer une partie de l'équipement (capital) qui n'est plus utilisé. La valeur de l'investissement dépend de deux éléments : le volume du capital au sens technique et matériel et la durée de vie de capital.

Cette catégorie d'investissement devient de plus en plus importante parce que les équipements doivent être constamment remplacés du fait des progrès technologiques.

- L'investissement autonome. C'est tout investissement qui est indépendant des principales variables d'un modèle économique or nous savons que le modèle keynesien fait intervenir deux variables essentielles : le revenu et le taux d'intérêt. Investissement autonome, c'est tout investissement indépendant du revenu national et du taux d'intérêt.

Exemple. Si l'Etat prend la décision de créer des écoles. Il s'agira d'un investissement indépendant du taux d'intérêt. Cet investissement dépendra de la variable démographique c'est à dire le nombre d'enfants scolarisables dans cette zone.

- L'investissement induit. C'est le plus important pour les PME - PMI. La question est de savoir comment les entreprises décident -elles d'investir en dehors de l'investissement autonome que nous venons d'évoquer ?

Dans le calcul de l'entreprise interviennent plusieurs variables. La première est constituée par les ventes prévues par l'entreprise.

Ces ventes sont estimées pour l'avenir en fonction des résultats du passé. Le plan d'investissement est étroitement subordonné à l'évolution récente des ventes et essentiellement des ventes aux consommateurs. La première variable importante dans ce plan est la consommation et son évolution.

Comme la consommation dépend du niveau de revenu des ménagers, plus généralement du revenu national, on peut dire que l'investissement d'une année est fonction de l'évolution du revenu au cours des années passées<sup>1)</sup>.

$I : = g(y)$      $I : =$  investissement induit  
                    $C : =$  consommation  
 $C = g(y)$      $Y : =$  revenu.

La deuxième variable sera le support du plan d'investissement. En effet, avant d'investir les entreprises se préoccupent de savoir les revenus qu'elles vont percevoir plus tard grâce à cet investissement (supérieurs au coût de l'investissement qui est le plan d'investissement).

L'investissement entraîne une sortie d'argent de la part des entreprises. Elles doivent l'acheter ou le financer. Elles ont deux possibilités. La première, c'est d'utiliser les bénéfices dont elles disposent ; c'est la pratique de l'autofinancement.

---

1). SOURCE : Lange " Elements macroéconomiques et principales fonctions économiques" Foucher.



La deuxième façon de financer ; c'est l'emprunt.

Or le financement quelqu'il soit représente un coût pour l'entreprise. En effet, si l'entreprise utilise ses bénéfices, elle perd l'avantage qu'elle retirerait si elle prêtait, elle même ses fonds sur le marché financier. Si elle emprunte, elle paiera un intérêt, par conséquent le taux d'intérêt sera pris en considération. Comme savoir si l'investissement que l'on fait sera rentable ou non. Tout dépend de l'efficacité marginale du capital qui est le taux d'escompte applicable aux recettes futures. Nous reviendrons plus en détail sur le financement dans notre deuxième partie.

La décision d'investissement est une décision délicate onéreuse et très risquée pour l'entreprise dans la mesure où elle est un pari sur l'avenir avec tous les aléas qu'il comprend.

## Section 2 : L'analyse du cas concret mauritanien

Pour comprendre l'effort des PME et PMI mauritaniennes en matière d'investissement nous allons voir l'annexe 1 du Code des investissements intitulé "Régime des Petites et Moyennes Industrielles ou Artisanales"<sup>1)</sup>.

Nous analysons ce code dans ses parties intéressant les PME et PMI, qu'elles soient à statut national ou étranger.

### Paragraphe 1 : Les PME et PMI nationales

Ce code des investissements accorde une importance particulière aux investisseurs soucieux du respect des normes qu'il a arrêtées sur le plan financier, économique et social.

---

1). Cf. La Loi n° 79 046 du 15 /3/1979

L'agrément est accordé aux PME en fonction des critères suivants :

- mérite économique de l'entreprise.
- nombre, coût et qualité des emplois mauritaniens dont la création est ~~prévue~~
- localisation du projet.

Parmi les avantages accordés, nous pouvons citer entre autres

- l'exonération totale des droits et taxes exigibles cià l'importation sur les matériels, matériaux et biens d'équipements qui ne sont ni produits ni fabriqués en Mauritanie et dont l'importation est nécessaire à la réalisation du programme d'investissement agréé.

- l'exonération totale pour une période de cinq ans, à l'importation des pièces de rechange.
- l'exonération totale des droits et taxes exigibles à la sortie sur les produits importés.
- l'exonération de l'impôt forfaitaire minimum
- l'exonération de la taxe sur prestation de service
- l'exonération sur des patentes pendant cinq ans.

Le service gratuit de l'organisme chargé de la promotion des investissements.

REMARQUE : Les PME - PMI capables de réaliser un programme d'investissement, agréé dans le cadre de la présente annexe, en dehors des villes de Nouakchott et Nouadhibou bénéficient des avantages particuliers suivants :

- cession à titre gratuit du terrain nécessaire à la réalisation du programme agréé
- les durées d'exonération prévues ci-dessus sont portées à huit ans.

A première vue, ce code semblerait satisfaire les investisseurs ~~non~~ surtout pallier aux inégalités régionales de l'investissement mais pourtant il renferme, en son sein, des lacunes et surtout des mesures d'accompagnement nécessaires pour la réussite de ce code sont incomplètes.

Et nous savons que les changements politiques de 1978 ont drainé, dans leur sillage, des changements de stratégie de développement économique, qui se traduit par l'importance accordée aux mécanismes de fonctionnement du secteur privé (encouragement des créations des PME - PMI) et parallèlement par un retrait progressif de l'Etat de nombreux secteurs de l'économie. Nos économies semblent avoir rompu définitivement avec les programmes de nationalisation, d'expansion des entreprises du secteur public et d'importants investissements dans la construction d'aciérie de sucrerie et de raffinerie nationales qui s'avèrent dépourvus de viabilité économique<sup>1)</sup>.

Et la priorité accordée aux investissements dans les industries agricoles pêcheries, fabrication de biens de consommation à l'exception des produits de luxe l'extraction et énergie, construction de logements économiques, le traitement de l'eau et le tourisme, devient une réalité incontestable.

Et les critères d'approbation sont la création d'emplois, la valeur locale ajoutée ; la rentabilité et la contribution aux programmes nationaux d'investissement.

Le secteur privé est par conséquent un secteur dynamique en matière d'investissement malgré les difficultés économiques du moment<sup>1)</sup>.

---

1). Etude du climat d'investissement et stratégie recommandée pour le secteur privé en RIM page 15 Août 1986.  
(Arnold Lessard).

Les entrepreneurs mauritaniens se sont montrés capables de tirer parti remarquablement de toutes les possibilités qui pouvaient exister pour la création de nouvelles entreprises locales. Cependant les possibilités d'obtenir des investissements étrangers sont très limitées, et à l'intérieur le climat économique et commercial dans lequel opère le secteur privé est fondamentalement défavorables, pour les raisons suivantes :

- faible étendue, fragmentation et difficulté d'accès des marchés
- volume limité de l'économie monétarisée
- manque de liquidités
- insuffisance de l'infrastructure
- persistance de la sécheresse
- impossibilité d'obtenir de l'Etat les services nécessaires
- manque de fourniture locale de matières premières et matériels
- coût élevé des intrants importés, dû au coût élevé et au fonctionnement peu satisfaisant des installations portuaires et des services de transport. <sup>1)</sup>

La solution à envisager pour faire satisfaire <sup>par nos promoteurs</sup> ~~par les promoteurs~~ ~~les besoins~~ du développement semble ~~poser~~ encore quelques problèmes. Aux contraintes déjà citées, il faut ajouter celle, importante, de l'exigüité du marché national.

Le secteur privé reconnaît que l'étendue du marché intérieur potentiel et les difficultés d'accéder à la totalité de ce marché limité, se conjuguant avec les grosses difficultés du développement de marchés d'exportation ( même dans les pays voisins) demeureront à moyen terme un problème crucial et pratiquement insolvable. Non seulement le nombre d'habitants est trop faible pour faire vivre beaucoup d'usines de dimensions économiquement adaptable, mais en outre la plupart des habitants vivent pratiquement en dehors de l'économie monétarisée.

1). Arnold Lessard "Etude du climat d'investissement et stratégie recommandée pour le secteur privé" page 3 déjà cité.

Les cultivateurs qui, en majeure partie, pratiquent l'agriculture de subsistance, ont un pouvoir d'achat très limité. La population "dénomadisée" qui a cherché refuge autour des grandes villes (et qui se nourrit en partie grâce aux aides alimentaires gratuites, en partie au moyen d'activités non manuelles de petits artisans et de marchands ambulants) ne saurait guère contribuer à une augmentation du pouvoir d'achat<sup>1)</sup>.

Les industriels et commerçants du secteur privé ne prévoient à moyen terme aucun accroissement appréciable de la demande, sauf en ce qui concerne la pêche, industrie qui se développe et est orientée vers l'exportation. La concurrence des pays voisins ayant commencé plus tôt leur développement est de plus en plus redoutable. Les tentatives faites par le gouvernement pour protéger ses industries naissantes sont jusqu'à présent restées pratiquement sans effet, par suite de l'impossibilité d'administrer le système. En résumé, le potentiel du marché continuera d'être un élément défavorable de premier plan pour l'expansion des entreprises du secteur privé.

Le secteur des PME-PMI comprend aussi un certain nombre d'unités économiques à statut étranger mais contribuant aussi à la réalisation des investissements dans le secteur.

#### Paragraphe 2 : Les PME et PMI à statut étranger.

L'investissement de capitaux étrangers se réalise dans des entreprises privées en collaboration avec des entreprises nationales (SAMIA (Plâtre) ; ARM (maintenance etc...)

Parmi les industries manufacturières existantes à participation majoritaire étrangère on citera notamment l'usine d'oxygène et d'acétylène (100% de capital étranger), l'usine de boissons "Coco-Cola" (68,4%) de capital étranger, l'usine de pâtes dans laquelle le capital est détenu pour moitié par des investissements mauritaniens.

---

1). Arnold Lessard "Etude du climat d'investissement et stratégie recommandée pour le secteur privé "page 22

En Mauritanie, l'investissement privé étranger n'est que faiblement présent dans l'industrie manufacturière proprement dite ; il convient, tout en prenant en compte les contraintes liées à l'environnement physique difficile du pays et à son insuffisance en matière d'infrastructures, de clarifier aux yeux des investisseurs étrangers les options gouvernementales visant à les encourager à s'implanter en Mauritanie, en insistant particulièrement sur l'ensemble des garanties et incitations dont ces investissements peuvent s'attendre.

Le code de 1979 traite sur le même pied d'égalité des entreprises nouvelles, qu'elles soient nationales ou étrangères, donc elles bénéficient en plus du transfert des capitaux et de leurs revenus. Le code précise aussi l'indemnisation complète en cas d'expropriation ou de nationalisation dans les dispositions légales. Mais les investisseurs étrangers sont sensibles à certains obstacles qui sont presque inhérents à l'administration mauritanienne.

De nombreuses enquêtes menées au cours de ces dernières années dans les milieux industriels européens révèlent la complexité des procédures administratives et leur lenteur (délai d'agrément multiplicité des interlocuteurs officiels). Pour résumer l'avis des investisseurs étrangers en Mauritanie, nous pouvons reprendre l'idée de Bouchara "Diminuer les entraves avant de multiplier les subventions"<sup>1)</sup>.

L'investissement en Mauritanie malgré les goulots d'étranglement progresse bonan malan, et l'espoir de trouver un climat plus favorable aux investissements n'est pas perdu. Le promoteur mauritanien armé de bonnes qualités verra un jour son effort récompensé. A titre d'illustration nous reproduisons ci-après les chiffres relatifs à quelques PME-PMI. Le secteur des entreprises privées produit, selon les estimations 63% de la valeur ajoutée en RIM et 71% du total des emplois<sup>2)</sup>.

1).SOURCE note interne (CESAG déjà citée page 12

2).Etude du climat d'investissement et stratégie recommandée pour le secteur privé page ii Août 1986.

Famo Mauritanie

investissement 1,25 millions d'UM

Société Mauritanienne industrie générale moderne (SOMIGEM)

investissement 89 000 000 UM

Société Mauritanienne d'Import -Export et Représentation (SOMIPEX)

Investissement 73.000.000 UM

SOBOMA

Investissement 71 000 000 UM

CIPROCHIMIE = Comptoirs Industriels de Produits Chimiques Fabriqués

Investissement : 60 000 000 UM

MIE = Mauritanienne des Industries et Equipements

Investissements 103 642 000 UM

COGITREM

Investissement 50.000.000 UM

SDIC

Investissement : 95.000.000 UM

SOMACOGIR

Investissement : 17 145 000 UM

SOMAN

Investissement : 52 000 000 UM

TOLERIE ABDALLAHI & FRERES

Investissement : 800 000 UM

RECOGIM

Investissement : 44 736 000 UM

SIPE-CARTON

Investissement : 33 430 000 UM

CIMENT DE MAURITANIE

Investissement : 202 000 000 UM

SMCI

Investissement : 30 000 000 UM

MAPROMA

Investissement : 40 703 198 UM

P.A.M.

Investissement : 43 886 532 UM

SOREM

Investissement : 6 720 000 UM

SOMEB

Investissement : 72 000 000 UM

SMGI

Investissement : 52 000 000 UM

U.P.M.

Investissement : 95 000 000 UM

SOMIC

Investissement : 37 178 250 UM

I.B.S.

Investissement : 57 421 000 UM

SLAM

Investissement : 163 000 000 UM

GICR

Investissement : 94 660.000

RECOME

Investissement : 60.000.000 UM

A.R.M.

Investissement : 20 050.000 UM

S.M.P.L

Investissement : 15 000 000 UM

---

Rapport annuel 1985 /Ministère de l'Industrie et des Mines  
Pages, 20, 21,22,23,24,25.



Chapitre 2 : La contribution des PME - PMI à la résolution  
des problèmes d'emploi

Les raisons de choix de PME-PMI, comme solution à la crise varient généralement d'un pays à un autre. Selon les cas, ça sera la valeur ajoutée, la rentabilité ou la création d'emplois etc... qui sont prises en considération. En ce qui nous concerne ici, le problème sera de savoir si l'apport des PME-PMI, en matière d'emploi est plus significatif que celui des grandes entreprises.

Nous reposerons notre analyse prioritairement sur la Mauritanie après avoir fait quelques comparaisons générales.

Section 1 : Effort Comparé entre grandes et petites  
entreprises en matière de création d'em-  
plois.

L'incapacité des grandes entreprises à promouvoir une politique de développement, est manifesté dans le monde entier. Leur image de marque s'est <sup>rennie</sup> ~~tenue~~ à cause de la dégradation continue de leur résultat.

Aujourd'hui, la création des grandes entreprises à forte intensité capitaliste, n'est plus porteuse. Au contraire, la tendance est à la création des PME-PMI susceptibles d'engendrer un nombre important d'emplois et de devenir un support incontestable de l'économie de développement qui est le souci majeur de tous les pays en voie de développement. Les PME-PMI offrent une plus grande potentialité en matière de création d'emploi. Comme le notait le ministre français dans un discours devant l'Assemblée Nationale ". Si les grandes entreprises ont dans la conjoncture actuelle peu de perspectives directes d'emploi, les moyennes et petites en sont un formidable gisement"1)

Paragraphe 1 : Les raisons militent en faveur des PME et PMI

Les termes de la définition utilisés indiquent clairement que le secteur désigné sous le nom PME-PMI est un secteur à forte intensité de main d'oeuvre plutôt qu'un secteur à forte intensité de capital ". Il s'agit donc, par définition d'un secteur susceptible de créer beaucoup plus d'emplois par unité d'investissement que le secteur moderne de la grande industrie de fabrication ou de transformation2).

- 
- 1). La Documentation française hebdomadaire "problèmes économiques" (la coopération technologique entre grandes entreprises et PMI) page 9. numéro 1891 année 1984.
  - 2). Richard H. Clark " Mise au point de politique et programmes multinationaux pour le renforcement des secteurs dans la petite industrie et de l'industrie rurale en Afrique" Addis Abbéba 1980 page 8.

Actuellement les planificateurs et les décideurs des pays en développement prennent de plus en plus conscience du rôle vital que joue le secteur de la petite industrie tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Historiquement, le développement des pays, aujourd'hui développés, a commencé avec les petites entreprises privées. Même, dans la plupart des sociétés industrialisées, qui ont opté pour une économie de marché, les petites entreprises contribuent pour 80% du PIB<sup>1)</sup>.

Dans les pays développés et en particulier dans les pays nouvellement industrialisés, le secteur de la petite entreprise industrielle, a apporté une contribution indispensable au processus de développement. Par le biais d'une intégration verticale et horizontale, il fournit au secteur de la grande industrie, des pièces détachées et des services que les grandes entreprises ne sont pas à même d'offrir. La petite entreprise est dotée d'une souplesse qui lui permet de s'adapter beaucoup plus rapidement aux changements du marché.

Par ailleurs, sur le plan pratique, même si la conjoncture économique rendait la situation des PME non viable, le poids de leurs conséquences sociales et économiques se faisait sentir moins pour l'économie du pays. Aucune économie ne peut connaître une croissance saine et soutenue sans la présence d'un secteur de la PMI vigoureux et diversifié. La majorité des pays en développement de l'Afrique, ont de plus en plus pris conscience de cet aspect de la croissance économique et sont déjà prêts à donner la priorité à la promotion des activités des petites entreprises industrielles ou sont sur le point de le faire.

---

1). Richard H. Clark document déjà cité page 4.

Les conditions environnementales ont été un facteur déterminant pour la renaissance de ce type de PME (Nous disons renaissance car le professeur Peter Druker, expert en gestion précise que le réveil spontané d'un nouveau type d'entreprise privée, constaté aux Etats Unis dans les années 1970 et 80, animé par les managers qui sont des " cascadeurs audacieux" prêts à prendre des risques, presque immunisés contre les crises cycliques, sachant apporter à la gestion du pragmatisme et l'énergie créative, était reconnu aux entrepreneurs classiques du 19<sup>e</sup> siècle<sup>1)</sup>).

Les inventions techniques se sont succédées à un rythme accéléré, spécialement dans les secteurs des ordinateurs et des télécommunications. L'apparition de techniques nouvelles a ouvert à l'entreprise du type PME (avec un nombre d'emplois de 100 à 500) des nouvelles possibilités qui n'existaient pas avant les années 1960<sup>2)</sup>.

Le progrès technique a créé un besoin de scrupules et d'esprit d'innovation. Les grandes sociétés ont un handicap du fait de leur taille et du poids lourd de la hiérarchie souvent bureaucratique : " L'éléphant ne fait pas demi-tour sur une pièce de dollar"<sup>3)</sup>. Dans les PME, l'élément de la rentabilité n'est pas absent. Les plus-values de 20 à 30% sont courantes, et celles de 50% ne sont pas rares, 5 à 7 ans après le démarrage d'une PME<sup>4)</sup>.

- 
- 1). Note interne CESAG "Le rôle de l'investissement privé dans les pays en voie de développement" Page 9. 1987
  - 2). Note interne CESAG document déjà cité Page 9,
  - 3). Note interne CESAG déjà cité page 10.
  - 4). Note interne CESAG déjà cité page 12.

Paragraphe 2 : Quelques performances au niveau mondial

D'après Peter Druker, en 10 ans, les Etats Unis ont vu la création de 20 millions d'emplois par le biais des PME<sup>1)</sup>. Il est admis que le secteur informel, que constituent certaines PME, résiste mieux à la crise par sa souplesse et son adaptabilité ; même dans les périodes difficiles, il reste créateur d'emplois<sup>2)</sup>.

Nous reconnaissons que la productivité et la création d'emplois sont des conditions essentielles au développement d'une économie. Donc, il convient de tenir compte de certaines conclusions suggérées par la commission économique pour l'Afrique qui disait que " par unité de capital investi ; la productivité des employés des entreprises à faible intensité de capital est supérieure à celle de leurs collègues travaillant dans les grandes entreprises à forte intensité de capital"<sup>3)</sup>

Si ces conclusions sont exactes, les deux éléments investissements de capitaux limités et productivités relativement fortes des employés par unité investie démontrent que la promotion des petites entreprises industrielles débouche sur une augmentation de la formation de capital grâce à une utilisation hautement efficace des ressources nationales en capital et à l'effet multiplicateur de la productivité par unité de capital investi qui résulte de la forte intensité de main - d'oeuvre<sup>4)</sup>

- 1). Note interne CESAG document déjà cité Page 12
- 2). Banque Togolaise de Développement - Lomé document déjà cité page 3.
- 3). Richard H. Clark document déjà cité page 11
- 4). Richard H. Clark document déjà cité page 15.

La fourniture d'emplois à cette main d'oeuvre en augmentation devra être l'une des grandes priorités de la stratégie du développement de l'Afrique indépendante pour juguler le chômage ; qui est devenu comme une sorte de "cancer" social.

La contribution des grandes entreprises à l'emploi, se ralentit d'année en année. Celles-ci sont victimes, qu'elles soient sociétés nationales ou non, de l'évolution mondiale qui tend à privilégier les investissements les plus capitalistiques. On ne peut donc attendre de ces grandes entreprises insérées dans le marché mondial, un important mouvement de création d'emplois.

Le secteur des services (commercialisation) et le secteur public par contre, peuvent être créateurs d'emplois. Mais l'expérience montre la fragilité d'une construction qui repose ainsi sur la redistribution des richesses et non sur leur production.

Seul un tissu de petites et moyennes entreprises peut, dans une économie en développement ralenti, fournir des emplois nécessaires à l'exploitation des ressources nouvelles.

Les ressources nouvelles qu'il faut mobiliser sont d'abord les richesses humaines. Les hommes ne doivent plus simplement apporter leur travail à une entreprise qui, par nature, leur est étrangère (physiquement et psychologiquement), ils doivent et peuvent être leur propre créateur à partir de leur expérience et leur savoir - faire<sup>1)</sup>.

Toute stratégie nouvelle, en matière d'emploi, doit d'abord s'appuyer sur une bonne connaissance des capacités productivités potentielles. Actuellement, l'un des principaux obstacles au développement planifié d'un ensemble de PME tient à l'existence de fait d'entreprises échappant à tout contrôle de type administratif (cas très courant dans les P.V.D.).

---

1). Société Française d'Etudes Conseils et Organisation = SOPRECOR "problématique de la formation à la création et au développement de petites et moyennes entreprises" Page 10. Pas de date de publication.

## Section 2 : Appréciation de l'effort des PME et PMI en Mauritanie.

C'est à l'heure où l'économie mauritanienne traverse une crise profonde que la priorité est accordée aux PME-PMI implantées dans les industries agricoles, les pêcheries, la fabrication de biens de consommation à l'exception des produits de luxe, l'extraction et l'énergie, la construction de logements économiques, le traitement de l'eau et le tourisme. Le changement politique et de stratégie de développement économique opérés en 1978, est à la base d'un programme de développement ambitieux, fondé sur l'encouragement de créations des PME-PMI. Cependant, ce programme ambitieux doit être dirigé par des hommes compétents et répondant au profil d'un gestionnaire nouveau et efficacement formé pour les PME.

Ce programme se concrétise, aujourd'hui par la pratique du FIRVA<sup>1)</sup> (au sein de F.N.D.), qui traduit clairement la volonté des autorités gouvernementales en matière d'emplois et l'urgence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs mauritaniens.

### Section 4 : Les PME et PMI Mauritaniennes face à la crise de l'emploi

Le FIRVA, qui a vu le jour par le décret n° 104/85/MPAT est venu au moment opportun pour contribuer à la solution du chômage. Il traduit la volonté et le souci permanent des autorités gouvernementales de lutter contre ce fléau.

Le FIRVA remplirait mieux sa mission s'il sortait de sa torpeur actuelles ; c'est à dire ; de sa lenteur dans la pratique de livraison de matériels et même de décaissements en espèces. Selon les informations recueillies auprès des bénéficiaires, le FND, par le biais du FIRVA, aurait pu résoudre beaucoup de problèmes délicats telsque le chômage, le manque d'emplois par la création d'emplois à tous les niveaux, s'il sortait de sa lenteur administrative<sup>2)</sup>.

- 1). FIRVA= Fonds pour l'Insertion et la réinsertion dans la vie active.
- 2). Explication orale d'un bénéficiaire de fonds octroyés par le FND par le biais du FIRVA.

D'ailleurs l'article 2 du statut du FIRVA ne souffre pas d'ambiguïté pour son orientation. " L'objet du FIRVA est de financer de petites opérations économiques, génératrices d'emplois pour aider :

- les jeunes gens qui viennent d'achever leur formation et qui n'arrivent pas à trouver un emploi.
- les travailleurs Mauritaniens revenant de pays étrangers où ils exerçaient une activité professionnelle.
- les retraités dont le niveau d'expérience et le dynamisme leur permettent de mener une vie active"<sup>1)</sup>.

C'est à l'heure, où la crise mondiale persiste et que les institutions financières internationales tels la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (F.M.I.) gagnent les derniers "rescapés" de leur système, que la Mauritanie doit donner une énergie nouvelle au secteur des PME-PMI pour résorber le chômage des jeunes diplômés et pour la réinsertion de certains immigrés et l'utilisation de certaines mains valides. Car nous savons que le plan de redressement économique et financier (PREF) instauré par le Fonds Monétaire International pour la période 1985-1988, est à l'origine du gel de postes budgétaires au niveau de la fonction publique. Compte tenu de ceci, la seule voie possible de recrutement est à trouver au niveau du secteur privé. Il est alors plus que significatif pour les autorités administratives d'encourager la création des PME-PMI, seules actuellement sont capables de générer des emplois.

D'après une enquête menée par une équipe, dirigée par un expert de l'USAID (Arnold Lessard), le secteur des entreprises privées fournit, 63% de la valeur ajoutée en Mauritanie, et 71% du total des emplois. En outre, le secteur privé non structuré (secteur informel) comprenant une vaste gamme d'artisanats, d'ateliers de réparation, de petits moulins, de boulangeries, d'ateliers travaillant le bois et les métaux avec les petits commerces joue un rôle non négligeable.

1). FND. " Statut du FIRVA " Page 1. 1985.



Il ya à Nouakchott environ 12 000 petites entreprises de cette sorte, ce qui représente environ 30 000 emplois<sup>1)</sup>.

Le secteur informel est un secteur important dans les P.V.D. aussi bien pour la valeur ajoutée que pour l'emploi. C'est pourquoi, il est important de tenir compte de son existence et surtout de sa dynamique.

Le problème de l'emploi est notre avis, intimement lié à celui de la formation.

### Paragraphe 2 : Les PME - PMI et la formation des hommes

La maîtrise de l'emploi suppose la maîtrise, au préalable, de la politique de formation. C'est cette raison qui doit amener les décideurs des politiques de développement à valoriser la variable formation pour faire une bonne politique de l'emploi. Dans le cas contraire, un déséquilibre entre formation et emploi ; c'est à dire une inadéquation entre formation et emploi, est inévitable. Exemple : Une bonne politique de mauritanisation des emplois, nécessite de maîtriser la politique de formation, sinon une nationalisation prématurée des emplois conduirait à des effets pervers pour l'économie.

En comparant les plans de développement 1976 - 1980 et 1981-85, nous trouvons que les dépenses prévues pour l'instruction publique, dans le plan 1976-1980 s'élevaient à 1204 millions d'Ouguiyas (soit 3,7% du budget national), et les dépenses prévues pour l'instruction publique dans le plan 1981-1985 s'élevaient à 6182 millions d'Ouguiyas (soit 6,9% du budget national<sup>2)</sup>) Ces chiffres montrent l'importance de l'évolution accordée à l'instruction par les autorités.

- 1). Un groupe d'experts dirigé par Arnold Lessard. "Etude du climat d'investissement et stratégie recommandée pour le secteur privé, rédigé pour USAID/ Mauritanie. Août 1986 page ii.
- 2). Arnold Lessard document déjà cité page 29.

La Main -d'oeuvre non agricole est peu nombreuse mais elle se développe continuellement.

En 1960, les emplois correspondants étaient estimés à 27.000 soit 3% de la main d'oeuvre totale<sup>(1)</sup>. En 1980, les emplois non agricoles étaient estimés à 136000, soit 8% de la main d'oeuvre.

L'évolution de ces chiffres ( 27.000 et 136 000 ) fait ressortir l'importance de l'emploi dans le secteur de l'agriculture. On remarquera en même temps que la formation spécialisée est en dessous des souhaits des promoteurs, c'est ce qui constitue d'ailleurs un sérieux obstacle.

" Il ya aucune réserve de travailleurs spécialisés à embaucher pour les usines qui se lancent ou qui se développent. Les employeurs se heurtent tout d'abord au problème général de l'adaptation des nouveaux employés, anciens nomades, au milieu de l'atelier et à sa discipline, une fois surmonté cet obstacle des méthodes de formation sur le tas et une supervision constante sont les moyens adoptés pour atteindre un niveau de production satisfaisant. "2)

De l'avis général des opérateurs du secteur privé, le manque de main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle sérieux au développement du secteur.

L'enquête de 1981 a donné une répartition des emplois dans les domaines suivants.

Le total des emplois existants étaient estimés à 6054, dont(29,7%) dans la moyenne industrie, (9,6%) dans la petite entreprise (16,1%) dans l'artisanat et (44,6%) dans la très petite entreprise.

---

1).....29

2).Arnold Lessard document déjà cité page 29.Août 1986.

Il était estimé que si l'on concluait les activités de services proches du caractère industriel (réparation de véhicules), le nombre d'emplois existant en 1981 dans l'industrie de transformation étaient supérieurs à 10.800<sup>1)</sup>. Les effectifs salariés mauritaniens représentant (96,33%) des effectifs totaux recensés en 1986 dans les entreprises en activité.

Les effectifs salariés africains non mauritaniens (2,25%) et les effectifs salariés expatriés d'origine européenne (1,42%).<sup>2)</sup>

---

1). Enquête industrielle 1981, document déjà cité par Louis Berger International INC. Page 26

2). Louis Berger International INC, document déjà cité page 33. Juin 1987.

Des emplois créés au niveau de quelques unités industrielles  
en fonctionnement au 31 Décembre 1985.

FAMO MAURITANIE

Emplois créés 60 dont 2 expatriés

SOMIGEM

Emplois créés 53

SOMIPEX

Emplois créés 22

SOBOMA

Emplois créés 64 dont 2 expatriés

CIPROCHIMIE

Emplois créés 26

MLE

Emplois 36

COGITREM

Emplois créés 18

SDIC

Emplois créés : 29

SOMACOGIR

Emplois créés : 9

SOMAN

Emplois créés 18

TOLERIE ABDALLAHI FRERES

Emplois créés : 13

RECOGIM

Emplois créés : 25

SIPE -CARTON

Emplois créés : 31

CIMENT DE MAURITANIE

Emplois créés:60

SMCI

Emplois créés : 18

MAPROMA

Emplois créés : 23

P.A.M.

Emplois créés : 29.

SOREM  
Emplois créés : 8  
SOMEB  
Emplois créés : 36  
SMGI  
Emplois créés : 26  
SIRCA  
Emplois créés : 43  
U.P.M.  
Emplois créés : 50  
SOMIC  
Emplois créés : 30  
I.B.S.  
Emplois créés : 20  
SLAM  
Emplois créés : 30  
GICR  
Emplois créés : 21  
RECOME  
Emplois créés : 52  
A.R.M.  
Emplois créés : 30.

---

Source : Rapport annuel 1985. Ministère des Mines  
et de l'Industrie Pages 18,19,20,21,22,23,  
24,25,

## Titre 2. Les sources de financement des PME-PMI en R.I.M.

Comme toutes les autres sociétés et quasi-sociétés, les sources de financement des PME-PMI mauritaniennes sont constituées essentiellement par les sources internes (autofinancement) et externes (apports de l'Etat et emprunts).

### Chapitre 1 : L'autofinancement et les apports de l'Etat

L'autofinancement et les apports de l'Etat prennent ensemble une part non négligeable dans le financement et la croissance des PME-PMI. La promotion de l'autofinancement tient à la volonté des hommes d'affaires de réussir en toute indépendance.

Les apports de l'Etat, quant à eux, sont un témoignage de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux PME-PMI, instrument, semble-t-il, efficaces pour nos pays. Ces deux points seront étudiés dans les deux sections qui feront l'objet de ce chapitre.

### Section 1 : La part de l'autofinancement dans le financement dans les PME-PMI

Notre but principal sera de définir l'autofinancement pour savoir de quoi l'on parle et de voir ensuite la proportion qu'elle représente dans les PME-PMI, comme source de financement.

#### Paragraphe 1 : Précision terminologique

Comme son nom l'indique, l'autofinancement est un financement que l'entreprise crée elle-même par son activité propre. Il est constitué par des moyens de financement permanents ou d'une certaine durée qu'elle (entreprise) trouve dans ses propres ressources, indépendamment du concours des associés ou des capitaux d'emprunt.<sup>1)</sup>

1). Georges Depallens. "Initiation aux problèmes financiers de l'entreprise" tome 2. Page 45. Collection Cadrico Entreprise moderne d'édition, Paris, 1965.

L'autofinancement est appréhendé brut ou net.

L'autofinancement brut se compose, entre autres, du bénéfice non distribué, des amortissements et des provisions. Il est d'autant plus important que la dotation aux amortissements est importante et les dividendes distribués sont moindres. Ainsi, le volume d'autofinancement dégagé par l'entreprise dépend, à la fois de sa politique d'amortissement et la politique dividendes qu'elle adopte. L'autofinancement est théoriquement destiné à financer le remplacement des immobilisations. Il est utilisé parfois pour financer les besoins de financement courant. Dans une entreprise en croissance, l'amortissement peut, en plus du remplacement, assurer le financement de l'investissement nouveau. L'autofinancement dépend aussi de l'importance des provisions (provisions pour pertes et charges, provisions pour dépréciation etc...)

Ces amortissements et provisions constituent pour l'entreprise des moyens efficaces pour maintenir son patrimoine au niveau déjà acquis : c'est la fonction économique et de prévision de l'amortissement. C'est pourquoi on parle de l'autofinancement de maintien. Au niveau de l'entreprise, on parle aussi de l'autofinancement par enrichissement. Il se réalise lorsque l'entreprise vend ses produits à un prix supérieur au prix de revient.

Au delà des problèmes de définition, l'autofinancement est comme " un couteau à double tranchant " avec des aspects positifs et négatifs sur l'entreprise et sur l'économie.

A) Facteurs favorables au développement de l'autofinancement

Comme nous avons eu, à le montrer, la particularité de la Mauritanie est à l'origine de certaines entraves au développement économique des PME-PMI.

Parmi ces entraves, nous avons retenu celles qui, à nos yeux, sont les plus significatives.

- La nature juridique des entreprises (SARL, SNC, S.A.) souvent confuse.
- La dimension de l'entreprise généralement très petite (entreprise de type familial).
- Enfin, le poids des présentes religieuses (pour beaucoup le taux d'intérêt pratiqué par les institutions financières, est banni par l'islam, pour eux, ce taux constitue un "riiba").

Ces diverses barrières au crédit bancaire permettent à certains promoteurs mauritaniens d'apprécier, d'une façon particulière, l'autofinancement par enrichissement. Pour eux, l'autofinancement par enrichissement est déterminant pour l'extension et la survie même de leurs entreprises.

Il est le moyen de financement le moins coûteux à tout peut-être. Il permet à l'entreprise d'honorer ses engagements sans se laisser aller aux aléas des sources externes de financement. L'autofinancement permet aux PME-PMI de garder leur liberté d'action à l'égard des banques, car nous connaissons que ces dernières veulent toujours avoir un droit de regard, sur l'action des entreprises pour exercer un contrôle étroit, en vue de garantir leurs capitaux prêtés. L'autofinancement permet aux promoteurs, animés par l'esprit psycho-religieux de bien mener leurs affaires sans ~~con~~ contrainte extra-économique<sup>1)</sup>. Ces avantages réels de l'autofinancement que nous venons de développer, ne doivent pas cacher les inconvénients liés à un système, fondé majoritairement sur l'autofinancement.

---

1). Explication orale recueillie auprès d'un promoteur.



## B). Aspect négatif de l'autofinancement par enrichissement.

L'autofinancement par enrichissement peut conduire les promoteurs à des investissements moins productifs, c'est à dire, en dessous de norme de rentabilité. Car il ya souvent une négligence : puisque la contrainte financière (versement des intérêts et remboursement du principal) est souvent absente. Un autofinancement exagéré, entraînant une diminution des bénéfices distribués, peut décourager des actionnaires, car les dividendes constituent un stimulant pour beaucoup d'actionnaires.

L'autofinancement canalise généralement les investissements dans une seule branche au détriment des autres. Il peut entraîner une hausse des prix au détriment du consommateur. Puisque ce prix est en fonction de l'objectif que l'entreprise se fixe d'avance<sup>1)</sup>. Généralement, l'autofinancement par enrichissement est pratiqué au détriment des salariés, car cette somme servant de l'autofinancement pouvait être distribuée aux salariés sous forme d'augmentation de salaires ou attribuée à la coopérative ou à l'économat en faveur des salariés

Pour conclure, nous nous prononçons pour une juste politique d'autofinancement par enrichissement ; c'est à dire un autofinancement mieux distribué entre, d'une part l'investissement nouveau et d'autre part les salariés pour mieux les encourager.

L'autofinancement par enrichissement reste un élément déterminant pour l'épanouissement des PME mauritaniennes surtout non encore structurées. A défaut d'informations existantes pour l'ensemble des P.M.E.-P.MI, nous allons présenter en chiffres un cas représentatif : FAMO.

---

1). Georges Depallens document déjà cité tome 2. Page 48.

Paragraphe 2 : Volume de l'autofinancement d'une PME :  
(FAMO - MAURITANIE).

La Société FAMO-MAURITANIE est considérée actuellement par les responsables de la BMDC comme une société qui se porte bien, car son bilan est positif et sa capacité d'autofinancement est devenue considérable. Alors que l'exercice de 1982 a enregistré une capacité d'autofinancement négative (- 10 640.528)<sup>1)</sup>, les autres ont donné des résultats plus intéressants.

Nous avons pris comme période d'analyse, celle de 1984 à 1987 pour faire ressortir la capacité de l'autofinancement de l'entreprise que nous définissons comme la somme des amortissements, des provisions et du bénéfice non distribué.

Dans le cas précis de la FAMO MAURITANIE, nous avons dans le bilan un report à nouveau débiteur (perte antérieure) qui vient en diminution de la capacité d'autofinancement et parfois, il ya des reprises sur provisions qui viennent en diminution de la capacité d'autofinancement.

---

1) Bilan annuel 1982. (FAMO MAURITANIE)

Capacité d'autofinancement de FAMO

Eléments	Période			
	1984	1985	1986	1987
Capital	64500000	64 500000	64 500000	64 500000
Report à nouveau débiteur (perte antérieure)	38 344 886	29 125 021	16 667 687	6.488.561
Amortissements	10.605.822	10 856 626	11 650 383	12 055 090
Provisions	2 382 224	17 937 225	1 674 848	6 265 599
Reprise sur provisions	-	10 941 683	8 438 464	-
Résultats Net en attente d'affectation	9 219 865	12 457 337	10 179 122	15 862 12
Autofinancement brut	22 207 911	41 251 188	23 504.353	28 543 813
Autofinancement Net	22.207.911	30 309 505	15.065 889	28.543.813

Section 2 . Les différents apports de l'Etat

La contribution de l'Etat au financement des PME-PMI emprunte deux canaux différents. Il ya d'abord les garanties de financement accordées à certaines PME (exemple du FOSIDEC) et les facilités accordées par le Code des investissements aux PME-PMI ( allégements fiscaux, douaniers, financiers etc...).

1) SOURCE : Bilans de FAMO - MAURITANIE.1984,1985,1986,1987.

Paragraphe 1: Les contributions par appartenance à la CEAO

La CEAO, par le biais du FOSIDEC, a octroyé des fonds sous forme de prêts avantageux<sup>1)</sup> à quelques PME-PMI mauritaniennes. La Mauritanie est responsable en cas de défaillance (manquement aux engagements de la part des PME-PMI bénéficiaires). Parmi les PME-PMI bénéficiaires, nous trouvons entre autres SIAM, FAMO-AURITANIE, SOMEB et SOMADERE.

Toutes ces PME-PMI respectent leurs engagements envers leur bailleur de fonds, excepté la SOMADERE qui connaît une succession de problèmes. Ce non respect des engagements implique directement la responsabilité du pays (garant de tout prêt octroyé par le FOSIDEC en faveur d'une PME).

La Mauritanie n'est pas tenue de rembourser le montant dû au FOSIDEC mais cette attitude de non respect, peut ralentir les autres éventuels prêts ou dons à accorder par le fonds.

---

1). Explications recueillies auprès du responsable de CEAO à la direction des douanes. Prêts avantageux : la PME obtient un prêt. Et en cas de défaillance, la PME bénéficiaire n'est pas saisie par le bailleur de fonds (FOSIDEC) mais c'est l'Etat mauritanien qui est saisi, car il joue le rôle d'intermédiaire entre la PME et le FOSIDEC. Il est aussi le garant de la PME devant le FOSIDEC. C'est pourquoi le FOSIDEC n'est pas tenu d'exiger une garantie (hypothèque) à la PME. La garantie de l'Etat est suffisante. En cas de non respect des engagements par la PME, l'Etat mauritanien sera obligé de mener une politique qui lui permettra de récupérer les fonds engagés ; l'exemple de la SOMADERE est d'actualité. Pour récupérer les fonds prêtés, l'Etat était obligé d'injecter une rallonge et de confier la gestion de cette société à un spécialiste de son choix pour fructifier les sommes injectées, qui permettront à la PME de rembourser le prêt et de payer aussi le service de la dette.

Le financement des PME par le FOSIDEC n'est pas le seul apport de l'Etat. Il exigera aussi la taxation préférentielle (TCR)<sup>1)</sup> entraîne des moins-values que supporte<sup>2)</sup> l'Etat. Il existe d'autres facilités indirectes accordées par l'Etat par le biais du code des investissements.

### Paragraphe 2 : Les faveurs indirectes

La révision du code des investissements et les faveurs qu'elle accorde, sont à l'origine de l'éclosion des PME-PMI. Dans le cadre de ce code, diverses exonérations fiscales et financières sont accordées afin de réduire le coût des investissements, le coût des intrants et d'inciter à la décentralisation des activités de production. En 1986, l'effort fiscal consenti par l'Etat au titre des seules exonérations portant sur les droits et taxes d'entrée s'est élevé à 1.128 millions d'UM<sup>3)</sup>. L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux de 40%, remplacé en 1987 par l'impôt minimum forfaitaire au taux de 4% assis sur le chiffre d'affaires afin de lutter contre l'évasion fiscale chronique, est sans effet pour les PME-PMI pendant leurs premières années<sup>4)</sup>.

Indépendamment de ces avantages d'investissements, le système bancaire étatique a accordé des avantages. C'est ainsi que la BCM applique le taux d'escompte préférentiel (TEP) 6,5% aux crédits alloués aux PME opérant dans le domaine agricole, animale et élevage, tandis que dans les autres secteurs, ce taux est 8%<sup>5)</sup>.

- 
- 1). TCR = Taxe de Coopération Régionale
  - 2). Louis Berger International document déjà cité page 15
  - 3). Louis Berger International document déjà cité page 16
  - 4). Idem... page 15
  - 5). Banque Centrale de Mauritanie. Instructions n° 001/GR15 du 27.02.85 citées par Louis Berger International document déjà cité page 97.

Bien que sectorielle, cette faveur reste importante, elle s'applique surtout aux PME prioritaires. Le maintien de la réglementation des taux bas est aussi une subvention non négligeable pour les PME-PMI, qui ont eu l'occasion de contracter des prêts au niveau des banques. La protection des produits fabriqués localement par nos PME-PMI est aussi une subvention implicite importante. L'interdiction de l'importation des produits substituables à la production locale, est aussi un moyen d'encouragement à l'intention de nos promoteurs. Mais cette politique ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité industrielle. Une gamme d'exonérations, résumée dans les articles 7,8,9 et 10 de l'annexe 1 du code des investissements intitulée "Régime des petites et moyennes entreprises industrielles ou artisanales), constitue l'essentiel des faveurs accordées par l'Etat mauritanien.

- Exonération totale des droits et taxes exigibles à l'importation sur les matériels, matériaux et biens d'équipement qui ne sont ni produit, ni fabriqués en Mauritanie et dont l'importation est nécessaire à la réalisation du programme d'investissement agréé.
- L'exonération totale pour une période de cinq ans des droits et taxes exigibles à l'entrée sur les pièces de rechange pour ces matériels visés ci-dessus.
- Exonération totale des droits et taxes à l'exportation
- exonération de l'impôt forfaitaire minimum
- exonération de la taxe sur prestation de services
- exonération de la contribution des patentes pendant cinq ans
- assistance gratuite (conseiller pour le programme)
- priorité de financement sur les fonds ou ligne de crédits disponibles destinés à la promotion des investissements.
- Cession à titre gratuit du terrain nécessaire à la réalisation du programme pour les PME opérant hors de Nouakchott et Nouadhibou. Les durées d'exonérations pour les PME, implantées hors de Nouakchott et de Nouadhibou sont de 8 ans

1). Annexe 1 du Code des Investissements "Régime des Petites et Moyennes entreprises industrielles ou artisanales" Pages 2 et 3.

Nous ne pouvons pas terminer ce point sur les faveurs accordées par l'Etat aux PME sans parler les PME installées en Mauritanie sous le contrôle des étrangers. Ces PME ont la facilité de transfert de leurs revenus. Elles sont la garantie de l'Etat, contre les risques politique et monétaire etc... Malgré l'autofinancement par enrichissement et les apports de l'Etat, le financement des PME-PMI mauritaniennes, reste toujours insuffisant. Et l'un des obstacles majeurs à la création ou à l'extension des PME-PMI est le manque de capitaux, c'est pour quoi les promoteurs dynamiques sont toujours à la recherche du financement.

Après avoir exposé les sources internes (autofinancement) et une partie des sources externes (apports de l'Etat) et financement, nous allons voir l'autre partie de sources externes de financement (l'emprunt).

## Chapitre 2 : Le financement des PME et PMI par emprunt

### INTRODUCTION :

L'autofinancement et les différentes facilités accordées par l'Etat sont souvent insuffisants pour faire face aux besoins d'investissement des PME et des PMI. C'est pourquoi, elles ont recours aux sources externes de financement.

L'objectif que nous nous fixons dans ce chapitre est d'abord d'étudier, sur un plan théorique, les critères d'octroi du crédit avant de nous intéresser aux apports par emprunt du système bancaire national ou étranger.

### Section 1 : Conditions d'octroi de crédit bancaire

Nous rappellerons, d'une façon succincte, certains critères théoriques d'octroi de crédit avant de voir ce qui se passe dans la réalité mauritanienne à travers l'exemple du consortium BMDC-FND.

#### Paragraphe 1 : Les critères théoriques d'octroi de crédit

Le crédit bancaire est accordé en fonction d'un certain nombre de critères. Parmi ceux-ci certains sont objectifs, d'autres subjectifs et d'autres sont le résultat de la combinaison des deux en même temps.

Par critère subjectif nous entendons la confiance existant entre la banque et son client. Elle est fondée sur des relations personnelles entre les deux parties. Les critères objectifs quant à eux, sont ceux qui ont pour base l'étude rationnelle des conditions de réalisation de l'investissement projeté.

Cette étude porte essentiellement sur l'étude du marché, sur la rentabilité économique et surtout la rentabilité financière escomptée de l'investissement, son impact sur l'économie nationale etc...



Ce sont tous ces éléments qui, présentés par le promoteur industriel, servent aux services des études économiques des banques d'éléments d'évaluation des projets qui leur sont soumis pour financement. Pour apprécier la rentabilité financière d'un projet industriel, les bailleurs de fonds disposent deux techniques différentes : soit l'investissement est considéré en avenir incertain soit il est considéré en avenir certain.

La deuxième technique (avenir certain) est la plus pratiquée, car elle est plus maniable que la première. Elle peut faire appel au taux moyen de rentabilité ou au délai de récupération. Mais généralement ce sont les méthodes d'actualisation (valeur actuelle nette et le taux de rendement interne) qui sont les plus utilisées.

#### A) Le principe de l'actualisation

Le principe de l'actualisation repose sur le fait que la valeur (V), dans  $n$  années, d'une somme d'argent (R) placée aujourd'hui à intérêt composé  $i$  est :

$$V = R ( 1 + i ) .$$

La valeur actuelle d'une suite de cash flow annuels  $R_p$  s'étalant sur  $n$  années à un taux d'actualisation  $i$  est donc  $R_1 ( 1+i )^{-1} + R_2 ( 1+i )^{-2} + \dots + R_n ( 1+i )^{-n} =$

$\sum_{p=1}^n R_p ( 1+i )^{-p}$ . L'actualisation a des limites, qui sont celles du raisonnement classique et néoclassique d'environnement parfait<sup>1)</sup>. La valeur actuelle nette ( V.A.N ) est la différence entre le total des cash flow ( $R_p$ ) qu'il est prévu de tirer du projet actualisé à un taux préalablement fixé  $i$ , pendant  $n$  années et le montant de l'investissement initial = (I<sub>0</sub>%)

$$V.A.N. = \sum_{p=1}^n R_p ( 1 + i )^{-p} - I_0 .$$

1) Chacun sait que les conditions de validité de cet univers du raisonnement néoclassique ne sont vérifiées dans la réalité.

Le projet n'est retenu que si la V.A.N. est supérieure à zéro. Ici le taux d'actualisation ( $i$ ) est préalablement fixé : c'est le taux de rejet de l'entreprise<sup>1)</sup>. La V.A.N. est le revenu réalisé par le promoteur lorsqu'il décide d'investir ses capitaux dans un projet industriel plutôt que de les placer au taux de rejet de l'entreprise. Ce critère permet seulement de porter un jugement sur un projet donné et non de comparer ceux ou plusieurs entre eux.

### B). Le critère du taux de rendement interne

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux d'actualisation ( $i$ ) qui rend la valeur actuelle des cash flow égale à l'investissement initial  $I_0$  (2). Le taux de rendement interne ou (TRI) =  $i$  est tel que :  $\sum_{p=1}^{\infty} RP (1+i)^{-P} = I_0$ .

Il s'agit du taux d'intérêt maximum auquel peuvent être empruntés des capitaux sans qu'il n'y ait ni perte, ni bénéficié. Il est alors comparé au taux de rejet de l'entreprise, le projet n'est retenu que si son TRI est supérieur au taux de rejet.

La V.A.N. et le TRI donnent en général les mêmes résultats ; mais pour deux projets s'excluant mutuellement, ils peuvent conduire à des conclusions contradictoires. Ceci est dû au fait que les deux critères partent d'hypothèses différentes.

- 
- 1). Le taux de rejet de l'entreprise est le taux de référence du dessus duquel le projet est considéré comme rentable et en dessous duquel, il doit être écarté. La gestion financière de l'entreprise page 382. citée par Mohamed Lemine O/ Mohamed Moussa "Le financement de l'investissement industriel par les banques de développement" page 44.
  - 2). Gestion de l'entreprise G. Aubert Krier + autres p.u.f. 1977 Tome 2 Page 439.

Dans le cas du TRI, on considère les cash flow réinvestis au taux de rendement interne du projet ; pour la VAN, ils sont supposés réinvestis aux taux de rejet de l'entreprise.

L'avantage du TRI est qu'il permet de choisir entre deux ou plusieurs projets ; mais étant donné que le choix entre deux projets incompatibles n'est pas le plus fréquent, la VAN est considérée lui être préférable.

Dans la pratique les deux critères sont souvent combinés. Pour les concilier les spécialistes ont mis au point le taux interne de rentabilité intégré, qui utilise à la fois la capitalisation et l'actualisation et, où les cash flow sont réinvestis au taux de rejet de l'entreprise ; ce qui est plus conforme à la réalité.

Ce rappel théorique étant fait, nous allons voir les critères qui sont les plus utilisés par les banquiers mauritaniens lorsqu'ils veulent mettre de l'argent à la disposition des entreprises nationales. Notre analyse se basera essentiellement sur les exemples de la BMDC et du FND<sup>1)</sup>.

Paragraphe 2 : La pratique bancaire à travers l'exemples de la BMDC et du FND.

Le consortium BMDC -FND s'effectue pour les projets nécessitant un investissement total supérieur à 10 millions d'UM. Tout investissement inférieur à ce montant, peut être financé par chacune des banques librement. Tout investissement compris entre 10 et 60 millions d'UM ; doit être financé par les deux banques mais avec la BMDC comme chef de file. Tout investissement supérieur à 60 millions doit avoir un financement conjoint avec le FND comme dirigeant.

Le chef de file a pour rôle de représenter le consortium auprès des tiers intéressés et notamment de se charger des relations avec les clients. Il doit accorder 60% du montant du prêt, les 40% sont à la charge de l'autre partenaire<sup>2)</sup>

- 1). Ces deux banques constituent aujourd'hui ensemble l'UBD (Union des Banques de Développement).
- 2). Schéma d'évaluation des projets à financer par le consortium BMDC-FND Nouakchott, Septembre 1984 Page 9.

L'évaluation bancaire du projet d'investissement, qui se présente sous la forme d'un rapport fait par un cadre chargé de l'évaluation, a pour objet de vérifier la viabilité de l'opération proposée au financement et de juger de son opportunité en se basant sur les renseignements fournis dans l'étude de faisabilité, éventuellement en les complétant ou en corrigeant les mauvaises estimations.

Le Schéma se présente en trois parties principales :

L'évaluation de l'étude du marché, celle du financement et l'étude de rentabilité économique et financière.

La consortium pose deux conditions conditions pour sa participation au financement des projets.

- le prêt à court terme doit couvrir plus de 50%<sup>1)</sup> du fonds de roulement (reliquat étant couvert par les capitaux permanents)
- les fonds propres doivent être d'au moins 30%<sup>1)</sup> du coût du projet et doivent servir en priorité à couvrir les frais de premier établissement et, en partie, le génie civil.

Les limites de financement à respecter sont pour les deux partenaires, au sein du consortium, de 40 millions d'UM au maximum pour le FND et 23 millions d'UM au maximum pour la BMDC<sup>1)</sup>.

Si le projet est jugé satisfaisant, la négociation sur les conditions du crédit commence. Elle porte sur le montant du prêt, son taux d'intérêt, sa durée et les différentes faveurs accordées par la banque à son client.

La grille des taux d'intérêt déterminant les conditions du crédit bancaire est fixée par la BCM, excepté le FND, qui d'ailleurs a établi ses propres conditions de crédit.

---

1). Schéma d'évaluation des projets à financer par le consortium déjà cité page 9.

Cette grille distingue légèrement les taux d'intérêt sur les crédits à un secteur jugé prioritaire, comme la PME par rapport aux autres secteurs.

Par exemple le taux d'intérêt pour la PME est de 9%, alors qu'il est de 10% pour un secteur spéculatif comme l'immobilier. Ceci concerne les crédits à moyen terme auprès de la BCM. Pour les crédits non réescomptables les taux sont respectivement 14 et 15%.

Au niveau du court terme, la faveur est surtout accordée aux sociétés publiques (les taux d'intérêt sont respectivement 9,5 et 13 % pour le réescomptable et le non réescomptable) tandis qu'il est de 14% pour la pêche, l'artisanat ou l'industrie<sup>1)</sup>.

Le FND, quant à lui, ne finance presque des secteurs jugés prioritaires (industrie, pêche, artisanat, agriculture).

Le taux d'intérêt maximum est de 12% (crédit à l'industrie la pêche industrielle et l'hôtellerie-tourisme), le taux minimum est de 8,5% (agriculture et artisanat<sup>2)</sup>).

## Section 2 : Part de l'emprunt dans le financement des PME et PMI en Mauritanie

Dans l'emprunt il ya deux composantes : emprunt interne et emprunt externe.

L'emprunt interne est composé des fonds propres des banques, dépôts du public auprès des banques et le réescomptable auprès de la Banque Centrale. L'emprunt externe est alimenté par des lignes de crédits extérieures. Pour ce qui est des financements bancaires à l'investissement industriel, ils se font toujours sur des crédits mobilisables auprès de la BCM ou sur ligne de crédit AID, FADES ou FAD.

---

(1). Renseignements recueillis auprès de la Direction du développement BMDC.

(2). Informations recueillies auprès de la direction des études FND.

Les lignes de crédit extérieures mises à la disposition de la BMDC et du FND sont utilisées essentiellement pour la promotion des PME et PMI.

Le moyen terme est utilisé en exclusivité au profit des PME et PMI. Même une partie du court terme est à la disposition du financement des PME et PMI<sup>1)</sup>.

Paragraphe 1 : Le recours de la BMDC à la BCM

Les réescomptes à moyen terme (MT) ont connu une évolution endents de scie, suivant l'état des ressources de la banque. Ils sont passés de 301 millions d'UM en 1979, sur un total BMDC de 541 millions à 422 millions en 1985, sur un total de 1111,5 millions d'UM au 31 Décembre<sup>2)</sup>.

Le recours de la BMDC à la Banque Centrale ne se fait pas toujours pour le financement des PME et PMI. Mais selon les renseignements pris auprès des responsables de la banque une partie importante leur est destinée. C'est sur cette base que nous avons donné les chiffres globaux pour la période 1979 - 1985 sans savoir quelle part précise dans ce chiffre est destinée aux unités qui nous intéressent.

Tableau N° : Evolution des recours de la BMDC à la BCM  
( entre 1979 et 1985<sup>2)</sup> (chiffres en millions)

Année	1979	1981	1982	1983	1984	1985
Type de réescompte						
C. Terme	212	28,5	180	152	184,5	334,5
M. Terme	301	300	287	305	385	422
Pension	28	30	-	-	-	355
Total	541	358,5	467	457	569,5	1111

1)

- 1). Informations recueillies auprès du responsable de développement à la Direction de Développement (BMDC).
2. Rapports annuels de la BMDC pour 1979 page 24 ; 1982, page 16 ; 1983, page 9 ; 1984 et 1985, page 11. Rapports annuels cité par Mohamed Lemine O/ Mohamed Moussa (Mémoire de Maîtrise déjà cité ). Page 56.

L'insuffisance des ressources financières nationales (fonds propres des banques limités, dépôts à court terme, uniquement encadrement de crédit, surtout le réescomptable) ainsi que les impératifs des délais fixés pour les utiliser font que les lignes de crédit extérieures des banques (BMDC et FND) sont préférées pour le financement des PME et PMI.

### Paragraphe 2 : Les lignes de crédit extérieures

La BMDC et le fonds national de développement (FND) disposent, actuellement de trois lignes de crédit extérieures (AID, FAD, FADES) destinées aux crédits qu'ils octroient en faveur des PME et PMI.

Le crédit fournisseur pourrait être pris comme moyen externe de financement mais il n'existe pratiquement pas en Mauritanie du fait de la dimension réduite de nos PME<sup>1)</sup>. Il existe une ligne exceptionnelle :

Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) dont a bénéficié le Novotel Darel Barka pour un montant de prêt 15,5 millions de Francs Français (FF), prêt garanti solidairement par le FND, la BMDC, la BIMA et la SMB<sup>1)</sup>.

La première ligne (AID) a été mise en place en 1979/80 auprès de la BMDC, qui l'a reçue en rétrocession de l'Etat mauritanien au taux de 8% pour une durée de 20 ans dont 5 de différé pour le crédit à la PME industrielle<sup>2)</sup>.

Elle se chiffre à 3 millions de dollars américains (134,9 millions d'UM), et a été contractée par le Gouvernement auprès de l'AID à des conditions très avantageuses (taux de 1% pour 50 ans<sup>2)</sup>).

---

1). Source : Direction du Développement (responsable du Développement BMDC).

2). Source : Direction du Développement BMDC (le crédit réescomptable à moyen terme à l'industrie coûte à la banque un taux d'intérêt 6% et elle le facture à 9%).

Cette ligne s'est épuisée en 1984 après avoir servi au financement de 10 projets industriels. Une deuxième ligne de crédit (AID) de 3,9 millions de DTS (390 millions d'UM, environ) a été mise en service auprès de la même banque, au bénéfice de l'industrie aux mêmes conditions que la première.

La banque compte épuiser celle-ci en (1988)<sup>1)</sup>. ~~La~~ <sup>La</sup> BMDC accorde des crédits sur ces lignes au taux de 12% pour 2 à 15 ans dont 2 ans maximum de différé<sup>1)</sup>. Le financement d'un projet n'est accordé qu'après autorisation de la BCM (pour le réescompte) ou de l'AID<sup>1)</sup>.

Le FND, quant à lui, a obtenu en 1984 une ligne de crédit du FADES, d'un montant de 2 millions de Dinars Koweïtiens soient (500 millions d'UM). Il existe une autre ligne de crédit du FAD, depuis 1986 (4 millions d'unités de compte soient (289 millions d'UM) destinées au financement des secteurs productifs de l'économie (industrie, agriculture, pêche, artisanat)<sup>2)</sup>.

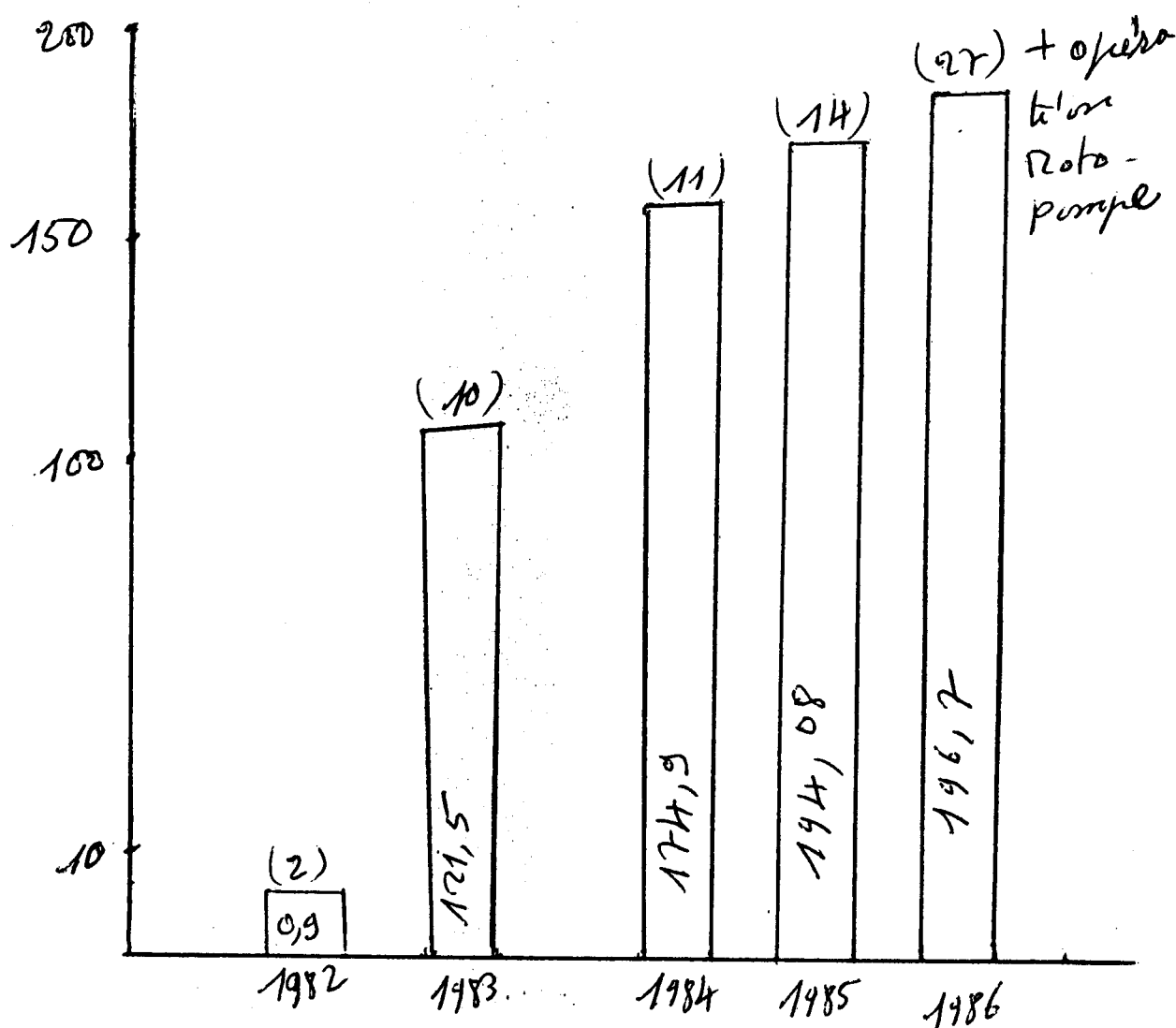
La première ligne est accordée pour 16 ans dont 4 de différé au taux de 7%. Les engagements se sont élevés sur cette ligne, au 31 Décembre 1986, à 182 945 dinars Koweïtiens (246,6 millions d'UM<sup>3)</sup>). La durée du crédit FAD est de 15 ans, dont 5 de différé mais il n'a pas à ce jour été utilisé. Le FND versera au FAD une rémunération de 0,75%<sup>4)</sup>

Les prêts <sup>FND à l'industrie</sup> du FND ~~industriels~~ se font au taux de 12% et des délais allant de 8 à 12 ans avec 1 à 2 années de délai de grâce<sup>4)</sup>. Dans cette procédure, le FND est souverain c'est -à-dire qu'il décide du financement ou non des projets qui lui sont soumis sans être lié par l'avis du bailleur de fonds. Actuellement la plupart des projets industriels sont financés sur la ligne de crédit FADES.

- 1). Source : Direction du Développement, BMDC, (informations recueillies auprès du responsable de développement).
- 2). Sources: Direction des Etudes et des opérations du FND (informations recueillies auprès d'un responsable).
- 3). Source : Rapport annuel du FND 1986 page 20.
- 4). Direction des Etudes et des Opérations du FND.



Histogramme : Evolution des approbations  
du niveau du FMD 1982-1986  
et nombre de prêts consentis



( ) = nombre de prêts consentis  
chiffres en millions d'ouguiyas.

(1) Source : Rapport annuel du FMD  
Exercice 1986.

CONCLUSION GENERALE -

L'économie mondiale toute entière traverse, depuis quelques années, une crise profonde.

La Mauritanie, comme l'ensemble des pays en développement n'a pas été épargnée. A cela est venu d'ajouter un long cycle de sécheresse.

Face à ces problèmes on est en droit de se demander si les PME et PMI qui ont fait l'objet de cette étude, compte tenu de leur importance dans l'économie nationale et avec une politique judicieuse, ne sont pas en mesure de constituer un relais important à la politique économique basée sur les grandes unités.

Nous pensons que oui. En effet, compte tenu de leur plus grande souplesse, et par conséquent, de leur plus grande adaptabilité; elles conviennent mieux dans un environnement vite changeant et indiscipliné, cependant un certain nombre d'obstacles resteront à résoudre.

L'exiguité du marché qui pourra trouver sa solution dans une coopération sous régionale plus poussée -

- le manque de capitaux
- une meilleure coordination des actions de l'Etat et celles des PME et PMI
- la formation des hommes qui sont souvent une dimension négligée dans les problèmes de développement industriel
- la définition des secteurs prioritaires.

Au delà de ces problèmes, l'analyse du secteur des PME et PMI permet de constater une faiblesse majeure :

C'est parfois l'insuffisance des études préalables pour estimer les chances de succès d'une production quelconque. Il est en effet grand temps que les promoteurs mauritaniens comprennent qu'il ne s'agit pas là d'une étape formelle mais une condition nécessaire de succès de l'entreprise quelque soit sa taille grande ou petite.

"Problématique de la Formation à la Création et au Développement de petites et moyennes entreprises".

- Société Française d'Etudes Conseils et Organisations.
- Enquête industrielle en R.I.M. 1981  
Ministère d'Industrie Nouakchott (RIM) G.T.Z. (R.F.A.)  
comme base pour la promotion de la PME en RIM
- Mise en point de politique et programmes multinationaux pour le renforcement des secteurs dans la petite industrie et de l'industrie rurale en Afrique. Richard - H. Clark - Addis-Abbaba 1980
- Le rôle de l'Investissement privé dans les pays en voie de développement. C.E.S.A.G. - 1987 - Dakar

"Problèmes économiques". La coopération technologique entre grandes entreprises et PMI.

La Documentation Française hebdomadaire.

- Politique stratégie de Promotion et Financement des PME au Togo.  
Banque Togolaise de Développement
- Statuts du FIRVA - 1985. Nouakchott.
- Code de l'Investissement 79.046 du 15/3/79.
- Annexe 1 du Code des Investissements.

"Régime des petites et moyennes entreprises industrielles ou artisanales

- Note interne CEAO 1987.
- Evolution du P.I.B. aux prix courants de 1976 à 1985.

Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) Document préparé pour le Groupe consultatif pour la Mauritanie. Paris les 26 et 27 Novembre 1985.

- Instruction n° 0001/GR/85 du 27 Février 1985 relative à la fixation des taux d'intérêts.
- Plans de Développement Economique et Social de la Mauritanie III et I'